

M. Nasserden: J'ai une question à poser au leader de la Chambre. Veut-il insinuer que l'intervention des libéraux dans le débat empêchait la Chambre d'en venir à une décision?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que nous avancions à quelque chose en ce moment.

M. Forrestall: Le brigadier Lawson ayant déclaré au comité qu'à cause des règlements à établir il s'écoulerait de toute façon quatre à six mois avant que le gouvernement puisse promulguer le bill—ce qui a été confirmé ici même—le distingué leader de la Chambre nous dirait-il pourquoi l'étude des articles 2 et 6 du bill ne pourrait être remise à l'automne comme nous le demandons?

L'hon. M. McIlraith: Le député semble ne pas très bien saisir la marche à suivre et ce qu'il appelle la promulgation du bill. Il pense, je suppose, à certains règlements à établir et à certaines mesures à prendre une fois le bill adopté et devenu loi. La promulgation devient alors une procédure qui ne nécessite par l'approbation du Parlement, qu'il s'agisse de la Chambre des communes ou du Sénat.

Il s'agit d'une initiative du pouvoir exécutif qui suit une procédure différente. Dans l'intervalle entre l'adoption de la loi et sa promulgation, la loi d'interprétation autorise les responsables, dès que la loi est adoptée et approuvée par le Parlement du pays, à édicter les règlements nécessaires. Voilà la différence essentielle que le député ne semble pas avoir comprise du tout.

• (3.10 p.m.)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je demanderais au leader de la Chambre de nous expliquer pourquoi le gouvernement propose maintenant la clôture, vu que mardi de cette semaine, lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé ce nous passions à d'autres travaux, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a déclaré: Nous continuerons le débat sur l'unification afin de vous donner tout le temps voulu. On passe donc outre à la déclaration du premier ministre et à celle du ministre de la Défense nationale, qui avaient tous deux promis d'accorder tout le temps nécessaire à un examen exhaustif du projet de loi.

L'hon. M. McIlraith: Je m'expliquerai volontiers. J'étais du même avis que le ministre de la Défense nationale et je suis heureux de [L'hon. M. McIlraith.]

noter que nos vues concordaient si bien pour aller à l'encontre des efforts de l'opposition officielle qui voulait empêcher que ce bill soit discuté à la Chambre, mardi, alors que nous avions déjà donné avis de la procédure prévue à l'article 15-A du Règlement. Tout comme moi, il ne voulait pas priver la Chambre des communes de l'occasion de débattre ce bill ce jour-là et de réaliser quelques progrès. Quant au second point, l'emploi abusif par le député du mot «clôture», j'ai déjà traité de la question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est clair que le ministre des Travaux publics joue sur les mots. Il ne s'agit pas de clôture, a-t-il dit, et pourtant c'est bien cela en réalité. Ce n'est pas en prétendant le contraire qu'il règle l'argument de l'emploi de la guillotine au lieu de la hache.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt sa dissertation sur les débats parlementaires et sur la manière dont nous devrions le mener, et je n'ai pu m'empêcher de me rappeler les paroles de Lewis Carroll—qui décrivent très bien l'attitude du ministre:

«Je pleure votre mort», dit tristement le Morse:
«Je compatis de tout mon cœur».
Secoué de sanglots et versant mainte larme,
Il se saisit alors des huîtres les plus grosses
En ayant soin, pourtant, de tenir son mouchoir
Devant ses yeux tout ruisselants.

En voilà une idée. Penser que le Parlement puisse envisager que ces modèles des usages parlementaires qui siègent en face fassent quelque chose de mal et heurtent les susceptibilités dont le ministre a parlé. Je lui cite les paroles de sir Wilfrid Laurier, un des grands démocrates de notre pays, un des géants parlementaires de tous les temps. Le ministre n'a pas lu, semble-t-il, ce qu'a dit Laurier. Il y a un moment, il se plaignait du nombre de jours qu'avait pris le débat. Si mon estimation est exacte, pendant les jours écoulés, 30 députés outre les membres de l'opposition loyale de Sa Majesté ont pris la parole.

L'hon. M. Starr: Sur l'article 2 du bill.

Le très hon. M. Diefenbaker: Bien entendu, sur l'article 2, comme le dit le député. Permettez-moi de citer ce que Laurier a dit, en guise de réponse aux vis-à-vis qui, de nouveau en 1967, révèlent qu'ils ont oublié 1956. (*Applaudissements*)

Ils ont dit la même chose alors. Je pourrais les citer tous—le ministre des Travaux pu-